

Le présent document constitue un résumé de recherche commandé pour les besoins du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Les rapports demeurent la responsabilité des chercheurs. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Groupe d'étude ou du Secrétariat.

Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence
Résumé de recherche

Auteur : Robert Crandall, Brookings Institution

Titre : Suppression des restrictions frappant les investissements étrangers dans le secteur canadien des télécommunications et de la radiotélédiffusion

Aspects examinés :

- Restrictions frappant les investissements étrangers dans les télécommunications
- Évolution des télécommunications et des technologies
- Aperçu des entreprises présentes dans ce secteur
- Besoins en capital et coûts
- Réglementation asymétrique (nouvelles entreprises et entreprises déjà implantées)
- Convergence des télécommunications et de la radiotélédiffusion

Évolution du secteur des télécommunications

Les télécommunications et la radiotélédiffusion étaient auparavant deux secteurs distincts, mais aujourd'hui ils se chevauchent. Toutes les entreprises de télécommunications importantes, qu'il s'agisse de technologie fixe ou sans fil, investissent désormais activement dans la technologie afin d'offrir des services vidéo. De même, toutes les grandes entreprises de télévision par câble offrent aujourd'hui des services téléphoniques classiques et envisagent des avenues pour transmettre des données, des fréquences vocales et des images grâce aux nouvelles technologies sans fil.

Le Canada compte deux principales entreprises de télécommunications offrant des accès fixes (TELUS et Bell Canada) et de nombreuses entreprises plus petites; deux grandes entreprises de câblodistribution d'envergure nationale (Rogers et Shaw) et deux entreprises de câblodistribution régionales (Cogeco et Quebecor); trois exploitants nationaux de téléphonie mobile sans fil (appartenant à Rogers, TELUS et Bell Canada); un service de télédiffusion hors ondes offert par un réseau public et par des stations de radiodiffusion privées; enfin, deux services de radiotélédiffusion par satellites.

Répercussions de l'évolution de la technologie sur les investissements

L'évolution des communications numériques modernes et le fait que celles-ci sont indissociables d'Internet ont entraîné une transformation radicale en matière d'investissements. Ceux-ci sont désormais motivés par la nécessité d'offrir une gamme complète de services de transmission de la voix, des données et des images. Le risque lié à ce type d'investissement s'est considérablement accru, car il est par nature impossible de prévoir avec certitude quelles plates-formes sont prometteuses et quels nouveaux services susciteront l'engouement des

Le présent document constitue un résumé de recherche commandé pour les besoins du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Les rapports demeurent la responsabilité des chercheurs. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Groupe d'étude ou du Secrétariat.

consommateurs. Les entreprises traditionnelles de distribution et de production cinématographiques et télévisuelles ainsi que les nouvelles entreprises qui offrent des services sur Internet disposent d'énormes capitaux qui ne demandent qu'à être investis pour tirer parti de nouveaux débouchés à une époque où les risques sont très élevés. Google et Yahoo! investissent massivement dans des acquisitions et des coentreprises.

Arguments appuyant la levée des restrictions dans le secteur des télécommunications

De tous les pays développés (pays de l'OCDE), le Canada est l'un de ceux où les mesures relatives à la propriété étrangère d'entreprises de télécommunications sont les plus restrictives. Seuls 9 des 30 pays de l'OCDE imposent des restrictions sur les investissements étrangers dans ce secteur.

À l'origine, les arguments appuyant la levée des restrictions dans le secteur des télécommunications reposaient sur l'idée que l'apport de capital étranger et l'augmentation des investissements dans le secteur avaient une incidence positive sur le prix des services de téléphonie. Aujourd'hui, le Canada affiche les tarifs de téléphonie fixe les plus bas des pays de l'OCDE, et parmi les taux d'utilisation des services de téléphonie mobile les plus élevés. Il est à la traîne par rapport aux autres pays de l'OCDE quant au nombre d'abonnements à un service de téléphonie cellulaire pour 100 personnes, mais cette différence est accentuée artificiellement par le fait que de nombreux Européens ont plusieurs abonnements (cartes SIM) leur permettant de réduire les frais de transfert de réseau lorsqu'ils changent de pays.

Un autre argument traditionnellement avancé pour appuyer la suppression des restrictions est que celles-ci limitent l'accès des entreprises canadiennes au capital et/ou en augmentent le coût. Toutefois, les entreprises canadiennes de télécommunications ont réussi à subvenir à leurs besoins en capitaux sur le marché intérieur, et on ne peut guère affirmer que les restrictions imposées aux investissements étrangers aient augmenté le coût du capital.

Les arguments reposent désormais principalement sur la capacité à attirer l'innovation et les nouvelles technologies. Si l'on dissuade les entreprises étrangères novatrices à la fine pointe de l'évolution technologique d'investir dans l'infrastructure ou les entreprises de communications au Canada, ce dernier court le risque de se laisser distancer. Les principaux exploitants canadiens représentent seulement une très petite part du secteur des communications dans le monde, et très peu de grandes entreprises de hautes technologies ont leur siège au Canada. Laisser entrer les investissements étrangers donnerait aux Canadiens l'occasion de profiter des avantages liés à l'évolution rapide des technologies qui se manifeste dans le domaine des communications.

Mises en garde contre l'assouplissement des restrictions sur les investissements étrangers

La libéralisation asymétrique des investissements étrangers (c.-à-d. seulement pour les nouvelles ou les petites entreprises) favoriserait artificiellement les

Le présent document constitue un résumé de recherche commandé pour les besoins du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Les rapports demeurent la responsabilité des chercheurs. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Groupe d'étude ou du Secrétariat.

investissements dans les nouvelles entreprises au détriment des entreprises déjà présentes sur le marché, même s'il en coûte moins à ces dernières de déployer un nouveau service ou une nouvelle installation.

Si l'on assouplit les restrictions dans le secteur, il faudrait également revoir les limites applicables aux investissements aux termes de la *Loi sur l'Investissement Canada* (LIC). En outre, le Bureau de la concurrence devrait prendre en considération cette nouvelle réalité dans l'examen des projets de fusion en revoyant la définition du marché pertinent et permettre aux entreprises canadiennes de prendre de l'ampleur pour atteindre une taille leur permettant d'être compétitives à l'étranger.

Il est impossible aujourd'hui de dissocier les mesures concernant les exploitants de services de télécommunications de celles concernant les diffuseurs. Si on libéralise les investissements dans le secteur des télécommunications sans revoir les restrictions énoncées dans la *Loi sur la radiodiffusion*, on pourrait désavantager les entreprises de téléphonie. Il est important de lever les restrictions simultanément dans les deux secteurs, car les répercussions sur l'économie canadienne seraient beaucoup plus fortes et les signaux envoyés aux marchés de capitaux, beaucoup plus clairs.

Conclusions

L'auteur conclut que les restrictions imposées aux investissements étrangers dans le secteur des télécommunications devraient être assouplies voire supprimées, et ce, non en raison des difficultés historiques à accéder à des capitaux à un coût concurrentiel, mais en raison de la forte probabilité d'une augmentation des besoins en capitaux dans un avenir proche, notamment en capital-risque. En outre, autoriser les entreprises étrangères à investir dans les télécommunications ouvrira le Canada aux nouvelles technologies et à de nouvelles façons de structurer le secteur des communications. Si les restrictions sont assouplies, les dispositions de la LIC concernant le secteur culturel devront également être réexaminées. De plus, le Bureau de la concurrence devra considérer le marché comme un marché mondial dans ses examens des projets de fusion afin de permettre aux sociétés canadiennes de s'agrandir pour atteindre une taille qui leur permettra d'être compétitives sur le marché international.

L'auteur met en garde contre la libéralisation asymétrique des investissements étrangers (c.-à-d. uniquement pour les nouvelles entreprises), car cela entraînerait une distorsion du marché. Il recommande également de réformer les restrictions des investissements étrangers à la fois dans les télécommunications et dans la diffusion en raison de la convergence des technologies et de la propriété.